



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024 à 19h00

- Date de convocation : 19 avril 2024 PRÉFECTURE DE L'EURE

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Chantal ANDRIEUX

29 AVR. 2024

ARRIVÉE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à M. LOCHON), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DELIBERATION N° 20/2024 – AUTORISATION DE VENTE DE BOIS COMMUNAL

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de pour pouvoir vendre le bois qui est ou sera coupé sur des parcelles appartenant à la commune, il convient de voter cette autorisation.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à

- négocier le prix de vente du bois coupé sur des terrains communaux
- encaisser les recettes au compte 7022

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

